



# « JEUX D'ÉTÉ À FRANCONVILLE » CHARTRE DE FONCTIONNEMENT Assistants maternelles Personnes en situation de handicap



## ARTICLE 1 : ACCUEIL

L'accueil s'effectue du 9 juillet au 8 août 2024 sur la Plaine du 14 juillet, les mardis et jeudis de 10h à 12h.

## ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

### - Pour les assistantes maternelles des crèches collectives/familiales :

Inscription auprès du service Petite enfance, qui vous remettra le bracelet d'accès à la Plaine.

### - Pour les assistantes maternelles indépendantes :

Inscription sur le site internet de la Ville après avoir complété et fait signer la « Fiche assistante maternelle 2024 » aux parents des enfants accueillis au domicile. Les bracelets d'accès seront remis le jour de la première venue, sur présentation du mail de confirmation de l'inscription en ligne.

**Seules les assistantes maternelles agréées, pourront accéder au site sur les créneaux réservés.**

### - Pour les personnes en situation de handicap

Inscription obligatoire sur le site internet de la ville sur présentation :

- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, téléphone, loyer) et document d'identité du responsable légal
- d'un document d'identité de l'enfant (CNI, passeport, livret de famille)
- d'une carte mobilité inclusion ou notification MDPH

Le récépissé de validation de l'inscription sera demandé à l'accueil sur site pour la remise du bracelet d'entrée.

**L'inscription implique l'acceptation des règles définies dans cette présente charte.**

## ARTICLE 3 : RÈGLES DE VIE

Le comportement de tous doit être compatible avec les règles de vie en collectivité. Dans le cas contraire (vol, agressivité, non respect des consignes du personnel d'encadrement) le service des Maisons de proximité se réserve le droit de ne plus accepter le participant. La municipalité ne pourra être tenue responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Pour le bien-être de tous il est demandé :

- de ne pas fumer dans le périmètre des activités, des seaux pour les mégots sont disponibles à l'extérieur devant l'entrée de la Plaine.
- de maintenir les sanitaires en bon état de propreté (jeux d'eau interdits).
- d'utiliser les poubelles prévues sur tout le site pour jeter les déchets.

Il sera demandé à tous les groupes présents en simultané de rassembler les affaires des enfants (chaussures, sac à dos, jeux ...)

**LES ASSISTANTES MATERNELLES, LES PARENTS OU ACCOMPAGNATEURS  
SONT RESPONSABLES DES ENFANTS SUR LE SITE.**

## ARTICLE 4 : PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

L'accès à **Jeux d'été à Franconville** nécessite la présentation du bracelet remis le jour de la première venue sur la manifestation.

Le site est ouvert également aux Maisons de proximité et aux accueils de loisirs, les enfants seront sous la responsabilité des animateurs qui les accompagnent.

Le service des Maisons de proximité se réserve le droit de fermer une structure, le site entier ou d'annuler une activité pour des raisons de sécurité ou de météo.

**Le maillot de bain est obligatoire pour les jeux d'eau.**

**Un espace plage est à disposition, nous vous invitons à apporter vos parasols, serviettes, seaux, pelles...**